

## Un service est créé pour aider les avocat(e)s victimes de harcèlement

■ L'Ordre des barreaux francophones veut ainsi faire face à un phénomène qui n'est pas en hausse mais est bien présent.

L'avocat Louis Godart est délégué des stagiaires au sein de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be). A ce titre, il est "l'oreille" des jeunes avocats qui viennent lui confier leurs problèmes, leurs doutes. C'est ainsi qu'il a reçu les confidences de plusieurs stagiaires qui lui ont décrit des cas "que l'on pouvait assimiler à du harcèlement sexuel et/ou moral".

Louis Godart a constaté combien ses interlocuteurs éprouvaient de difficultés à parler de leur situation. Il a réalisé la profondeur de leurs souffrances. Il s'est aussi rendu compte que les victimes craignaient, en dénonçant les faits, de perdre leur job et d'être exposées au regard critique de leurs confrères et consœurs, surtout lorsque le harcèlement se produisait dans de petits barreaux où tout le monde se connaît.

### Assistante sociale et psychologues

Ebranlé, M<sup>e</sup> Godart a décidé d'agir. Un sondage, mené en 2014 par le carrefour des stagiaires, avait fait état de six cas de harcèlement et voilà que les témoignages récoltés par le délégué confirmaient l'existence d'un réel problème. "Je ne crois pas qu'il y ait davantage de harcèlement qu'auparavant, je sais que le phénomène touche toutes les professions mais je me suis dit qu'il était temps de bouger", scande l'avocat.

Il a appelé le président d'Avocats.be, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Buyle, qu'il n'a guère eu de mal à sensibiliser. Et ils ont planché ensemble, avec l'aide d'un groupe de travail, sur la mise en place d'une structure désormais opérationnelle.

"Nous nous sommes rendu compte que s'il existait, aux niveaux fédéral et régional, des organismes traitant de la problématique, ils sont là pour les travailleurs sous contrat d'emploi et les fonctionnaires, mais pas pour les indépendants. Or, 99 % des 8 500 avocats francophones sont indépendants et il fallait trouver quelque chose pour eux", explique M<sup>e</sup> Buyle.

C'est ainsi que l'Ordre rémunère une assistante sociale, qui est aussi sexologue, accessible par GSM et par courriel et dont le travail consiste à écouter, en toute confidentialité et indépendance, les avocats et avocates, et pas uniquement les jeunes stagiaires, qui se sentent victimes de harcèlement. "Il était indispensable, commente M<sup>e</sup> Godart, que cette écoute se fasse en dehors du cadre des instances ordinaires afin que la victime puisse échapper au regard de ses confrères voire de son harceleur présumé."

### Deux possibilités pour les victimes

Une fois que la victime a livré son témoignage à l'assistante sociale, deux voies lui sont ouvertes. Soit elle est dirigée vers des psychologues qui l'aideront à se reconstruire (ce "service" est également pris en charge par Avocats.be), soit, si c'est son choix et si elle entend aller plus loin, elle saisit les instances ad hoc du barreau, à charge pour celles-ci de l'accompagner dans ses démarches. "Ces démarches peuvent passer par une confrontation avec celui ou celle qui est soupçonné de harceler la victime mais aussi par la saisine du bâtonnier avec, dans la foulée, de possibles sanctions administratives ou disciplinaires", expliquent MM<sup>e</sup> Buyle et Godart.

Ce dernier insiste sur l'utilité d'une telle structure :



Des cas de harcèlement sexuel et/ou moral ont été observés dans certains cabinets d'avocats..

*"J'ai pu constater combien les avocats subissant du harcèlement se sentent démunis."*

M<sup>e</sup> Louis Godart

*"J'ai pu constater combien les avocats subissant du harcèlement se sentent démunis. Certains ont quitté le barreau, d'autres ne veulent plus travailler qu'avec des femmes. De plus, le marché étant moins ouvert qu'auparavant, ils ont une réelle difficulté à claquer la porte d'un cabinet malsain, de peur de se retrouver sans emploi."*

### Aide matérielle

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Avocats.be se charge aussi de les soutenir matériellement, en les aidant à trouver un meilleur environnement ou en leur prêtant de l'argent afin qu'ils puissent continuer à payer leurs cotisations et leurs formations.

L'initiative d'Avocats.be ne semble avoir qu'un précédent : le barreau de Paris a mis sur pied une structure du même type voici quelques mois. "Mais nous travaillons à l'échelle bruxelloise et wallonne", observe M<sup>e</sup> Buyle, qui se réjouit de l'accueil réservé à la démarche de l'Ordre par l'ensemble des bâtonniers, "très à l'écoute".

Enfin, insiste M<sup>e</sup> Buyle, "ce que nous avons fait est également dirigé vers les harceleurs, afin qu'ils se rendent compte qu'un mot, un geste, un comportement peuvent déstabiliser et même détruire un collaborateur ou un associé. Notre initiative constitue aussi un message clair à leur endroit".

Jean-Claude Matgen